

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 118**6 février 2003****SOMMAIRE**

Alimav International S.A., Luxembourg	5663	FINTRANS, Société Financière des Transports S.A., Luxembourg	5644
Anatolie Finance S.A.H., Luxembourg	5661	FINTRANS, Société Financière des Transports S.A., Luxembourg	5645
Apollo Communications	5653	FINTRANS, Société Financière des Transports S.A., Luxembourg	5645
Apollo Communications, Weiswampach	5652	FINTRANS, Société Financière des Transports S.A., Luxembourg	5645
Ariane Services S.C., Luxembourg	5650	FINTRANS, Société Financière des Transports S.A., Luxembourg	5645
Artec Creation, S.à r.l., Merscheid	5635	FINTRANS, Société Financière des Transports S.A., Luxembourg	5645
(The) Asian Technology Fund, Sicav, Luxembourg	5630	FINTRANS, Société Financière des Transports S.A., Luxembourg	5648
Australasian Luxembourg Holdings S.A., Luxembourg	5660	FINTRANS, Société Financière des Transports S.A., Luxembourg	5655
Café Oktav, S.à r.l., Echternach	5644	FINTRANS, Société Financière des Transports S.A., Luxembourg	5655
Capital Target Europe S.A., Luxembourg	5629	FINTRANS, Société Financière des Transports S.A., Luxembourg	5655
Capital Target Europe S.A., Luxembourg	5629	FINTRANS, Société Financière des Transports S.A., Luxembourg	5655
Capital Target Europe S.A., Luxembourg	5649	FINTRANS, Société Financière des Transports S.A., Luxembourg	5655
Capital Target Europe S.A., Luxembourg	5649	FINTRANS, Société Financière des Transports S.A., Luxembourg	5655
Cirio Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	5663	Financière de l'Yser S.A.H., Luxembourg	5634
Cirio Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	5663	Financière de l'Yser S.A.H., Luxembourg	5641
Cirio Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	5663	Financière Européenne S.A.H., Luxembourg	5618
Coiffure Mady, S.à r.l., Ettelbruck	5630	Financière Européenne S.A.H., Luxembourg	5618
Costo S.C.I., Luxembourg	5619	(La) Fleur de Bière, S.à r.l., Redange-sur-Attert	5641
CTL, Chemisch Technisches Labor Luxembourg, GmbH, Bertrange	5627	(N.) Folschette, S.à r.l., Kockelscheuer	5622
CTL, Chemisch Technisches Labor Luxembourg, GmbH, Bertrange	5627	Fruits et Légumes du Jardin S.A., Heiderscheid	5635
CTL, Chemisch Technisches Labor Luxembourg, GmbH, Bertrange	5627	G.A.F.L. S.A., Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise S.A., Luxembourg-Ville	5657
CTL, Chemisch Technisches Labor Luxembourg, GmbH, Bertrange	5627	Garden Center, S.à r.l., Ettelbruck	5630
CTL, Chemisch Technisches Labor Luxembourg, GmbH, Bertrange	5627	Goofer, S.à r.l., Luxembourg	5621
Cuir et Peaux Jung, S.à r.l., Syren	5664	Green Finance S.A., Luxembourg	5625
Cuir et Peaux Jung, S.à r.l., Syren	5664	Groupe Transaxxion S.A., Luxembourg	5656
Cuir et Peaux Jung, S.à r.l., Syren	5664	Holding Pelizza, S.à r.l., Luxembourg	5622
Cuir et Peaux Jung, S.à r.l., Syren	5664	Hôtel Régine, S.à r.l., Echternach	5644
Dasbourg-Pont S.A., Rodershausen	5624	Ingefic S.A., Luxembourg	5645
Dasbourg-Pont S.A., Rodershausen	5631	Ingefic S.A., Luxembourg	5645
Domus Fin Luigi Zunino S.N.C., Luxembourg	5662	JC Immo - Performance S.A., Baschleiden	5630
Elcot Holding S.A., Luxembourg	5649	JC Immo - Performance S.A., Baschleiden	5630
Etablissements Guy Schuh, S.à r.l., Colpach-Bas	5633	KSB Finanz S.A., Mersch	5655
FINTRANS, Société Financière des Transports S.A., Luxembourg	5644	Lux Source S.A., Luxembourg	5656
		MAG Investments S.A., Luxembourg	5626
		Magasins Spéciaux Lippert et Cie, S.à r.l., Ettelbruck	5623

(G.) Mana, S.à r.l.	5622	SEIF - Société Européenne d'Investissement	
Masaca International S.A., Luxembourg	5653	Financier S.A., Luxembourg	5622
Menuiserie Peters B., S.à r.l., Troisvierges	5646	Sedac Therapeutics Europe S.A., Luxembourg ...	5643
Moon International Luxembourg S.A., Luxembourg	5647	Sepl S.A., Esch-sur-Alzette.	5648
Moon International S.A., Luxembourg	5635	Sepl S.A., Esch-sur-Alzette.	5648
Moon International S.A., Luxembourg	5635	Servafin S.A., Luxembourg	5633
Morgan & Reuter, S.à r.l., Echternach	5643	Servafin S.A., Luxembourg	5662
Mot de Brentul S.A., Luxembourg	5646	Servafin S.A., Luxembourg	5662
Naadam, S.à r.l., Echternach	5646	Servafin S.A., Luxembourg	5662
Orcadia Investments S.A., Luxembourg	5656	Star Venture I S.c.p.A., Luxembourg	5636
Prop S.A., Luxembourg	5631	Star Venture I S.c.p.A., Luxembourg	5641
R.A. S.A., Strassen	5662	Starwood Capital Group European, S.à r.l., Luxembourg	5660
RE.IN.CO., Real Estate Investment Company S.A., Luxembourg	5634	Strategic Investors' Group S.A., Luxembourg ...	5642
RE.IN.CO., Real Estate Investment Company S.A., Luxembourg	5634	Strategic Investors' Group S.A., Luxembourg ...	5643
RE.IN.CO., Real Estate Investment Company S.A., Luxembourg	5634	Sud Finance S.A., Luxembourg	5624
RE.IN.CO., Real Estate Investment Company S.A., Luxembourg	5634	Tad Fin Participations S.A., Luxembourg	5619
Reidener Spennchen S.A., Redange-sur-Attert ...	5623	Transports Meyers, S.à r.l., Bigonville.	5631
Reidener Spennchen S.A., Redange-sur-Attert ...	5623	Transports Meyers, S.à r.l., Bigonville.	5631
Repholi S.A., Luxembourg	5661	Transports Meyers, S.à r.l., Bigonville.	5631
Repholi S.A., Luxembourg	5661	Transports Wolff Mathias, S.à r.l., Vianden	5628
Repholi S.A., Luxembourg	5661	Transports Wolff Mathias, S.à r.l., Vianden	5628
RM Design & Trading, Weiswampach	5652	Transports Wolff Mathias, S.à r.l., Vianden	5628
Rosaristy Soparfi, S.à r.l., Luxembourg	5619	Veranda-Lux S.A., Wiltz.	5624
S.B. Matériel, S.à r.l., Ettelbruck	5633	Veranda-Lux S.A., Wiltz.	5624
SAES Getters International Luxembourg S.A., Luxembourg	5623	Wand & Waasser S.A., Diekirch	5635
Sanu Holding, S.à r.l., Luxembourg	5621	Wasteels Train de Nuit S.A., Luxembourg.	5660
Schneider Emile et Fils, S.à r.l., Wormeldange ...	5622	WH Luxembourg CM, S.à r.l., Luxembourg.	5654
Scholtes et Brauch S.A., Ettelbruck	5629	WH Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg .	5650
Scholtes et Brauch S.A., Ettelbruck	5633	WH Luxembourg Intermediate Holdings, S.à r.l., Luxembourg	5650

FINANCIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 21.264.

Les comptes annuels au 30 septembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 69, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

FIDUPAR

Signatures

(01984/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

FINANCIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 21.264.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires
qui s'est tenue le 12 décembre 2002 à 10.00 heures*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2003.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 69, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01994/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

TAD FIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.924.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 66, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(01869/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

ROSARISTY SOPARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.825.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 66, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Gérant

Signatures

(01870/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

COSTO S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 9, rue d'Orange.

STATUTS

Entre les soussignés:

1.- Madame Edmée Conzemius, magistrat, épouse de Monsieur Jos Stoffel, demeurant à L-2267 Luxembourg, 9, rue d'Orange.

2.- Monsieur Jos. Stoffel, avocat, demeurant à L-2267, Luxembourg, 9, rue d'Orange;

3.- Mademoiselle Véronique Stoffel, avocate, demeurant à L-2267, Luxembourg, 9, rue d'Orange;

4.- et Mademoiselle Michèle Stoffel, étudiante, demeurant à L-2267, Luxembourg, 9, rue d'Orange;

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: COSTO S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente et la gestion d'un patrimoine immobilier ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses co-associés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II. Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) de nominal chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Madame Edmée Conzemius, prèdit,	1 part
2.- Monsieur Jos. Stoffel, prèdit,	1 part
3.- Mademoiselle Véronique Stoffel, prèdite,	49 parts
4.- et Mademoiselle Michèle Stoffel, prèdite,	49 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les autres associés. Toutefois la transmission à cause de mort à des héritiers en ligne directe ou au conjoint est libre.

En cas de cession de parts entre vifs comme en cas de transmission de parts à cause de mort à des personnes non-associées les autres associés respectivement les associés survivants ont un droit de préemption qui s'exercera de la façon suivante:

L'associé qui se propose de céder, tout ou partie de ses parts à une personne non-associée doit préalablement informer par lettre recommandée les autres associés du prix de cession, des modalités de son paiement et du nom et adresse du cessionnaire éventuel. Les autres associés, qui ont le droit d'acquérir les parts offertes dans la proportion des parts qu'ils possèdent, devront, dans le mois et par lettre recommandée à la poste, informer le cédant de leurs intentions soit d'acquérir, aux mêmes conditions et prix, les parts à céder, en tout ou en partie, soit de ne pas exercer leur droit de préemption.

Au cas où, endéans ce délai d'un mois, le droit de préemption n'est pas exercé pour la totalité des parts cédées, une assemblée générale doit être convoquée par les soins d'un ou des gérants endéans le délai d'un mois appelée à statuer sur l'agrément du cessionnaire.

En cas de cession projetée à titre gratuit, le droit de préemption s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé sur base d'un rapport d'expertise convenu entre parties ou ordonné en justice.

En cas de transmission à cause de mort des parts à des héritiers autres que les héritiers en ligne directe ou le conjoint survivant, le droit de préemption reconnu aux associés survivants s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé conformément à l'alinéa qui précède. Les héritiers et légataires devront, dans les deux mois du décès de leur auteur, requérir des autres associés survivants s'ils entendent exercer leur droit de préemption. Les associés survivants devront, dans le mois de la réception de cette réquisition, à faire par lettre recommandée, informer également par lettre recommandée à la poste, les héritiers et légataires de leurs intentions soit d'exercer leur droit de préemption, soit d'y renoncer.

Au cas où le droit de préemption n'est pas exercé, ou n'est exercé qu'en partie, il est procédé conformément à l'alinéa trois qui précède.

A défaut d'agrément par les autres associés de l'acheteur des parts proposé par le cédant ou ses héritiers ou ayants-droits, et à défaut de rachat des parts par les associés, les héritiers ou légataires non agréés ou l'associé cédant peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par la seule signature du gérant. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement et en général les. actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V. Dissolution et Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment, vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI. Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Sont nommés gérants:

- 1.- Madame Edmée Conzemius, prédite;
- 2.- Monsieur Jos. Stoffel, prédite;

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'un des gérants.

B) L'adresse de la société est fixée à L-2267 Luxembourg, 9, rue d'Orange.

Déclaration fiscale

Les associés déclarent être époux et filles et requièrent la réduction du droit d'apport prévu en matière de sociétés familiales par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971.

Fait et passé à Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Signé: E. Conzemius, J. Stoffel, V. Stoffel, M. Stoffel, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2002, vol. 326, fol. 29, case 1. – Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2002.

(01804/000/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

SANU HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.857.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 66, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Gérant

(01871/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

GOOFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 15, rue Münster.

R. C. Luxembourg B 81.401.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour le gérant

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

Signature

(01897/600/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

HOLDING PELIZZA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.842.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le Gérant

(01872/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

G. MANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 12.530.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2003, vol. 326, fol. 36, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2003.

Signature.

(01896/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

SCHNEIDER EMILE ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 152, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 25.496.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour le Gérant
FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.
Signature

(01898/600/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

N. FOLSCHETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 16, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.193.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour le gérant
FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.
Signature

(01899/600/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

SEIF - SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT FINANCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 45.000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 62, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau 239.509,86 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Signature.

(01919/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

REIDENER SPENNCHEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 59, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 4.186.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2002

1. Les mandats des administrateurs venant à l'échéance, l'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale annuelle de 2008 statuant sur l'exercice 2007. Madame Charlotte Wel-fring, employée privée, demeurant Ditzebierg 27 à L-8545 Niederpallen, et Madame Chantal Gillen, épouse Kieffer, em-ployée privée, demeurant Ditzebierg 19 à L-8545 Niederpallen, sont confirmées par l'Assemblée Générale aux postes d'administrateurs-délégués.

2. Le mandat du commissaire venant à l'échéance, l'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de confier le poste de commissaire aux comptes à Monsieur Francis Welscher, employé privé, demeurant 53, rue de Schouweiler à L-4945 Bascharage, pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle de 2008 statuant sur l'exercice 2007.

3. L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, que chaque administrateur-délégué pourra engager la société par sa seule signature jusqu'à une valeur de dix mille euros (10.000.- €). Pour tout engagement dépassant cette valeur, la si-gnature conjointe de deux administrateurs-délégués est nécessaire.

Redange-sur-Attert, le 3 janvier 2003.

Pour extrait conforme

REIDENER SPENNCHEN S.A.

C. Kieffer-Gillen

Enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2003, vol. 272, fol. 73, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(90061/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

REIDENER SPENNCHEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 59, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 4.186.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2003, vol. 272, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 6 janvier 2003.

Pour la société

C. Kieffer-Gillen

Administratrice-Déléguée

(90062/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

MAGASINS SPECIAUX LIPPERT ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 3, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 372.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2002, vol. 272, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(90069/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

SAES GETTERS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 55.526.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 décembre 2002, actée sous le n° 951 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

(01930/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

VERANDA-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 28-30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 6.096.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2002, vol. 272, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(90073/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

VERANDA-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 28-30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 6.096.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège de la société en date du 29 octobre 2002 à 11.00 heures
Nominations*

Est nommée commissaire aux comptes la société S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. avec siège à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, en remplacement de la société S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Délibération sur l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés

Conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide à l'unanimité la continuation de la société.

Wiltz, le 29 octobre 2002.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2002, vol. 272, fol. 60, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(90063/832/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

DASBOURG-PONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9839 Rodershausen, 1, Dosberbreck.
R. C. Diekirch B 3.088.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue extraordinairement
le 27 novembre 2002 à 11.00 heures à Rodershausen*

L'assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des administrateurs et du commissaire sortants, leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2008.

Rodershausen, le 27 novembre 2002.

Pour copie conforme

A. Huijben / J. Huijben-Mathieu

Administrateurs

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2002, vol. 272, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(90065/832/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

SUD FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.190.

En date du 30 novembre 2002, Gérard Becquer, Xavier Pauwels et Noëlla Antoine ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société SUD FINANCE S.A. avec effet immédiat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02005/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

GREEN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.471.

L'an deux mille deux, le seize décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée GREEN FINANCE S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 75.471,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 4 avril 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 27897.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pietro Feller, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de chaque actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation préalables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, Monsieur Dominique Rausquin, réviseur d'entreprises, 35, rue J.-P. Brasseur, Luxembourg. Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 650,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Santoiemma, P. Feller, J.J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 52, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

J. Delvaux.

(01933/208/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

MAG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.844.

L'an deux mille deux, le seize décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée MAG INVESTMENTS S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 62.844,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 8 janvier 1998, publié au Mémorial C de 1998, page n° 14377.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pietro Feller, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation préalables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, Monsieur Dominique Rausquin, réviseur d'entreprises, 35, rue J.-P. Brasseur, Luxembourg. Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 700,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Santoiemma, P. Feller, J.J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 51, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

J. Delvaux.

(01934/208/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

**CTL, CHEMISCH TECHNISCHES LABOR LUXEMBOURG, GmbH,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1997, eingetragen in Luxemburg, am 8. Januar 2003, Band 578, Blatt 68, Abteilung 12, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 9. Januar 2003.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Unterschrift

(01940/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

**CTL, CHEMISCH TECHNISCHES LABOR LUXEMBOURG, GmbH,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1998, eingetragen in Luxemburg, am 8. Januar 2003, Band 578, Blatt 68, Abteilung 12, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 9. Januar 2003.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Unterschrift

(01941/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

**CTL, CHEMISCH TECHNISCHES LABOR LUXEMBOURG, GmbH,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1999, eingetragen in Luxemburg, am 8. Januar 2003, Band 578, Blatt 68, Abteilung 12, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 9. Januar 2003.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Unterschrift

(01942/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

**CTL, CHEMISCH TECHNISCHES LABOR LUXEMBOURG, GmbH,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2000, eingetragen in Luxemburg, am 8. Januar 2003, Band 578, Blatt 68, Abteilung 12, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 9. Januar 2003.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Unterschrift

(01943/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

**CTL, CHEMISCH TECHNISCHES LABOR LUXEMBOURG, GmbH,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2001, eingetragen in Luxemburg, am 8. Januar 2003, Band 578, Blatt 68, Abteilung 12, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 9. Januar 2003.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Unterschrift

(01944/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

TRANSPORTS WOLFF MATHIAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 6A, rue de la Frontière.

Cession de parts

Par la présente,
 le soussigné Mathias Wolff
 demeurant à Vianden
 déclare céder à Monsieur Daniel Wolff
 demeurant à Vianden
 et qui accepte
 300 (trois cents) parts sociales de la société
 TRANSPORTS WOLFF MATHIAS, S.à r.l.,
 avec siège social à L-9412 Vianden, 6A, rue de la Frontière
 créée en date du 28 décembre 1988 par acte passé devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Wiltz, et
 publiée au Mémorial C n° 111 du 25 avril 1989.

Les parts ont été cédées au prix convenu dont quittance.

L'acheteur et le vendeur déclarent que par cette cession les comptes existants entre eux dans l'affaire susmentionnée
 sont liquidés.

La société TRANSPORTS WOLFF MATHIAS, S.à r.l., déclare avoir pris connaissance de la présente convention.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Vianden, le 3 décembre 2002.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2002, vol. 272, fol. 60, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(90066/832/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

TRANSPORTS WOLFF MATHIAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 6A, rue de la Frontière.

Cession de parts

Par la présente,
 le soussigné Mathias Wolff
 demeurant à Vianden
 déclare céder à Madame Georgette Bock (Epoque Wolff)
 demeurant à Vianden
 et qui accepte
 25 (vingt-cinq) parts sociales de la société
 TRANSPORTS WOLFF MATHIAS, S.à r.l.,
 avec siège social à L-9412 Vianden, 6A, rue de la Frontière
 créée en date du 28 décembre 1988 par acte passé devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Wiltz, et
 publiée au Mémorial C n° 111 du 25 avril 1989.

Les parts ont été cédées au prix convenu dont quittance.

L'acheteur et le vendeur déclarent que par cette cession les comptes existants entre eux dans l'affaire susmentionnée
 sont liquidés.

La société TRANSPORTS WOLFF MATHIAS, S.à r.l., déclare avoir pris connaissance de la présente convention.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Vianden, le 3 décembre 2002.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2002, vol. 272, fol. 60, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(90067/832/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

TRANSPORTS WOLFF MATHIAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 6A, rue de la Frontière.

Cession de parts

Par la présente,
 le soussigné Mathias Wolff
 demeurant à Vianden
 déclare céder à Monsieur Laurent Wolff
 demeurant à Vianden
 et qui accepte

300 (trois cents) parts sociales de la société
TRANSPORTS WOLFF MATHIAS, S.à r.l.,
avec siège social à L-9412 Vianden, 6A, rue de la Frontière
créée en date du 28 décembre 1988 par acte passé devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Wiltz, et
publiée au Mémorial C n° 111 du 25 avril 1989.

Les parts ont été cédées au prix convenu dont quittance.

L'acheteur et le vendeur déclarent que par cette cession les comptes existants entre eux dans l'affaire susmentionnée
sont liquidés.

La société TRANSPORTS WOLFF MATHIAS, S.à r.l., déclare avoir pris connaissance de la présente convention.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Vianden, le 3 décembre 2002.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2002, vol. 272, fol. 60, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(90068/832/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

SCHOLTES ET BRAUCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Diekirch B 1.740.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Ettelbruck, 53, avenue Kennedy en date
du 26 novembre 2002 à 10.30 heures*

Nomination

Le mandat du réviseur d'entreprises de la SRE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l. est remplacé par la société SRE
REVISION CHARLES ENSCH S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, suite aux changements
de la forme juridique et du siège social de la prédite société. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale
ordinaire statuant sur le bilan de l'exercice 2006.

Ettelbruck, le 26 novembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2002, vol. 272, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(90064/832/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

CAPITAL TARGET EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 80.470.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(01947/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

CAPITAL TARGET EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 80.470.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(01946/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

JC IMMO - PERFORMANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden.

R. C. Diekirch B 5.395.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 4 décembre 2002, vol. 199, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(90085/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

JC IMMO - PERFORMANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden.

R. C. Diekirch B 5.395.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 4 décembre 2002, vol. 199, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(90086/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

COIFFURE MADY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9063 Ettelbruck, 2, place Marie-Adélaïde.

R. C. Diekirch B 5.347.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2002, vol. 272, fol. 60, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(90070/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

GARDEN CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 39, rue Prince Henri.

R. C. Diekirch B 3.213.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2002, vol. 272, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(90071/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

THE ASIAN TECHNOLOGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 55.113.

EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- John D. Carifa
- Geoffrey L. Hyde
- Miles Q. Morland
- Yves Prussen
- T.L. Tsim

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour THE ASIAN TECHNOLOGY FUND

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 72, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01925/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

TRANSPORTS MEYERS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 38, rue Principale.
R. C. Diekirch B 4.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Diekirch, le 3 janvier 2003, vol. 272, fol. 73, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 3 janvier 2003.

Signatures.

(90089/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

TRANSPORTS MEYERS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 38, rue Principale.
R. C. Diekirch B 4.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Diekirch, le 3 janvier 2003, vol. 272, fol. 73, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 3 janvier 2003.

Signatures.

(90088/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

TRANSPORTS MEYERS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 38, rue Principale.
R. C. Diekirch B 4.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Diekirch, le 3 janvier 2003, vol. 274, fol. 74, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 3 janvier 2003.

Signatures.

(90087/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

DASBOURG-PONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9839 Rodershausen, 1, Dosberbrëck.
R. C. Diekirch B 3.088.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2002, vol. 272, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(90072/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

**PROP S.A., Société Anonyme,
(anc. PROP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.660.

L'an deux mille deux, le seize décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée PROP HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.660.

Ladite société a été constituée en date du 26 juin 1998 suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen de Niederanven, publié au Mémorial C de 1998, page 35975.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 5 juillet 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 43380.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca Checcinato, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Mathia Danese, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Madame Corinne Watteyne, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 82.500 (quatre-vingt-deux mille cinq cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la société a émis divers emprunts obligataires, et conformément aux dispositions de l'article 67.1 de la loi sur les sociétés commerciales, une assemblée réunissant l'ensemble des obligataires s'est tenue en date du 13 décembre 2002 et a approuvé à l'unanimité la modification de l'objet social dont question ci-après.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2) Fixation de la date de prise d'effet sur le plan comptable.

3) Modification de la dénomination sociale de la société de PROP HOLDING S.A. en PROP S.A., et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination PROP S.A.

4) Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 3 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Deuxième résolution

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable, la décision qui précède prendra effet à partir du 16 décembre 2002.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de PROP HOLDING S.A. en PROP S.A., et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination PROP S.A.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Checchinato, M. Danese, C. Watteyne, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 58, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

J. Delvaux.

(01924/208/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

S.B. MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Diekirch B 1.012.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2002, vol. 272, fol. 59, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(90074/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

ETABLISSEMENTS GUY SCHUH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8526 Colpach-Bas, 11, rue d'Eil.
R. C. Diekirch B 3.049.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2002, vol. 272, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(90075/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

SCHOLTES ET BRAUCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Diekirch B 1.740.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2002, vol. 272, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(90076/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

SERVAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 71.725.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 10 décembre 2002 à 12.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

Ratification de la cooptation de Madame Elise Lethuillier, par décision du Conseil d'Administration en date du 8 septembre 2000, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, démissionnaire, tout en lui donnant décharge pleine et entière, pour l'exercice de son mandat.

Reconduction des mandats des Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Décharge spéciale donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes quant à la non-teneur de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes des exercices 1999, 2000 et 2001.

En vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée a décidé, malgré une perte dépassant l'intégralité du capital souscrit, de poursuivre les activités de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01953/010/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

RE.IN.CO., REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 17.346.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 62, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (8.839,00 EUR)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(01922/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

RE.IN.CO., REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 17.346.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 62, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (12.379,55 EUR)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(01921/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

RE.IN.CO., REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 17.346.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 62, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (7.187,89 EUR)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(01920/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

FINANCIERE DE L'YSER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 24.986.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002 à 16.30 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2001.

L'Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs de leur mandat pour la période écoulée et décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de sa mission au cours de cette même période.

Reconduction des mandats des Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01957/010/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

ARTEC CREATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9165 Merscheid, 15, Haaptstrooss.
R. C. Diekirch B 4.343.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2002, vol. 272, fol. 59, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(90077/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

WAND & WAASSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9229 Diekirch, 12, rue de l'Etoile.
R. C. Diekirch B 3.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 janvier 2003.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(90078/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

FRUITS ET LEGUMES DU JARDIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 3A, route de Bastogne.
R. C. Diekirch B 5.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 janvier 2003.

Pour *FRUITS ET LEGUMES DU JARDIN S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(90079/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

MOON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 66.836.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(01948/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

MOON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 66.836.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(01949/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

STAR VENTURE I S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 77.547.

In the year two thousand and two, on the ninth of December.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in fact of the board of directors of STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., Unlimited Shareholder of the company, by virtue of a circular resolution of the board of directors taken by unanimous written consent dated November 27, 2002; copy of which document, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company STAR VENTURE I S.c.p.A., having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, registered with the «Registre de Commerce et des Sociétés» in Luxembourg under section B, number 77.547, was incorporated by deed of the undersigned notary on August 11, 2000, published in the *Mémorial C*, number 85 of February 6, 2001; the articles of incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary on December 13, 2000, published in the *Mémorial C*, number 570 of July 25th, 2001, on November 23, 2001 and on December 4, 2001, both published in the *Mémorial C*, number 512 of April 2, 2002 and on December 20, 2001, published in the *Mémorial C*, number 608 of April 18, 2002.

II) According to article 5 of the articles of incorporation, the Company has an issued capital of six hundred and forty-seven thousand six hundred euro (647,600.- €) divided into one hundred and twenty-nine thousand five hundred and twenty (129,520) shares, comprising:

(i) one hundred and four thousand five hundred and twenty (104,520) Redeemable Shares having a par value of five euro (5.- €) each («A Shares»);

(ii) twenty-five thousand (25,000) Shares having a par value of five euro (5.- €) each, allocated to the Unlimited Shareholder («B Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of fifty-one million seven hundred and thirty-seven thousand four hundred euro (51,737,400.- €) have been paid on the A Shares.

The Company has an authorised share capital of two million two hundred and fifty thousand euro (2,250,000.- €) divided into four hundred thousand (400,000) A Shares having a par value of five euro (5.- €) each, and fifty thousand (50,000) B Shares having a par value of five euro (5.- €) each.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue further A Shares and B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares and B Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares and B Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorization, the Unlimited Shareholder has decided to increase the capital of the Company by an amount of one hundred and eighty thousand nine hundred euro (180,900.- €) so as to raise it from its present amount of six hundred and forty-seven thousand six hundred euro (647,600.- €) to eight hundred and twenty-eight thousand five hundred euro (828,500.- €) by the issue of thirty-six thousand one hundred and eighty (36,180) Class A Shares of a nominal value of five euro (5.- €) each without reserving to the existing shareholders the preferential right to subscribe for the new shares.

The thirty-six thousand one hundred and eighty (36,180) Class A Shares have been subscribed and fully paid up in cash as follows at an issue price of five hundred euro (500.- €), corresponding to five euro (5.- €) for the nominal value and four hundred and ninety five euro (495.- €) for the share premium:

1. Nine hundred (900) A Shares have been subscribed by MELIORBANCA GALLO & C. S.p.A., with registered office at Via Turati 16/18, I-20121 Milano (Italy) and fully paid in by a contribution in cash of four thousand five hundred euro (4,500.- €). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and forty-five thousand five hundred euro (445,500.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

2. One thousand eight hundred (1,800) A Shares have been subscribed by G.P.P INTERNATIONAL S.A., with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of nine thousand euro (9,000.- €). In addition total issue premiums for an amount of eight hundred and ninety-one thousand euro (891,000.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

3. Nine hundred (900) A Shares have been subscribed by CASA DI RISPARMIO DI ALESSANDRIA S.p.a, with registered office at Via Dante 2, I-15100 Alessandria (Italy), and fully paid in by a contribution in cash of four thousand five

hundred euro (4,500.- €). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and forty-five thousand five hundred euro (445,500.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

4. Nine hundred (900) A Shares have been subscribed by BANCA POPOLARE DI MILANO S.c.r.l, with registered office at Piazza Meda 2/4, I-20121 Milano (Italy), and fully paid in by a contribution in cash of four thousand five hundred euro (4,500.- €). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and forty-five thousand five hundred euro (445,500.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

5. Nine hundred (900) A Shares have been subscribed by SOCIETA ASSICURATRICE INDUSTRIALE S.P.A., with registered office at Corso Galileo Galilei, 12, I-20126 Torino (Italy), and fully paid in by a contribution in cash of four thousand five hundred euro (4,500.- €). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and forty-five thousand five hundred euro (445,500.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

6. Three thousand six hundred (3,600) A Shares have been subscribed by EMRO FINANCE IRELAND LIMITED, with registered office at A.I.B. International Centre, West Block I.F.S.C., Dublin (Ireland), and fully paid in by a contribution in cash of eighteen thousand euro (18,000.- €). In addition total issue premiums for an amount of one million seven hundred and eighty-two thousand euro (1,782,000.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

7. One thousand eight hundred (1,800) A Shares have been subscribed by GESTIELLE MERCHANT S.P.A., Gruppo Bancario Popolare di Verona- S. Geminiano e S. Prospero, with registered office at Via Anfiteatro 9, I - 37121 Verona (Italy), and fully paid in by a contribution in cash of nine thousand euro (9,000.- €). In addition total issue premiums for an amount of eight hundred and ninety-one thousand euro (891,000.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

8. Nine hundred (900) A Shares have been subscribed by BANCA INTESA S.p.A., with registered office at Via Monte di Pietà 8, I-20100 Milano, and fully paid in by a contribution in cash of four thousand five hundred euro (4,500.- €). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and forty-five thousand five hundred euro (445,500.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

9. Nine hundred (900) A Shares have been subscribed by PENTIX TRADING E INVESTIMENTOS LDA, with registered office at Rua da Cooperativa Agrícola BL D 2°C, 9050 - 017 Funchal (Madeira), and fully paid in by a contribution in cash of four thousand five hundred euro (4,500.- €). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and forty-five thousand five hundred euro (445,500.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

10. Nine hundred (900) A Shares have been subscribed by VINIFIN INTERNATIONAL S.A., with registered office at 17, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of four thousand five hundred euro (4,500.- €). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and forty-five thousand five hundred euro (445,500.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

11. Three thousand six hundred (3,600) A Shares have been subscribed by GFE FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., with registered office at 33, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of eighteen thousand euro (18,000.- €). In addition total issue premiums for an amount of one million seven hundred and eighty-two thousand euro (1,782,000.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

12. Nine hundred (900) A Shares have been subscribed by UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A., with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of four thousand five hundred euro (4,500.- €). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and forty-five thousand five hundred euro (445,500.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

13. Nine hundred (900) A Shares have been subscribed by STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of four thousand five hundred euro (4,500.- €). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and forty-five thousand five hundred euro (445,500.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

14. Nine hundred (900) A Shares have been subscribed by WORLD STAR INVESTMENTS S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of four thousand five hundred euro (4,500.- €). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and forty-five thousand five hundred euro (445,500.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

15. Nine hundred (900) A Shares have been subscribed by ONIVAL INTERNATIONAL S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of four thousand five hundred euro (4,500.- €). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and forty-five thousand five hundred euro (445,500.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

16. Nine hundred (900) A Shares have been subscribed by MONTEPASCHI VITA S.p.a., with registered office at Via San Giovanni Della Croce 3, I-00162 Roma (Italy), and fully paid in by a contribution in cash of four thousand five hundred euro (4,500.- €). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and forty-five thousand five hundred euro (445,500.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

17. One thousand two hundred and sixty (1,260) A Shares have been subscribed by STAR INVESTORS S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of six thousand three hundred euro (6,300.- €). In addition total issue premiums for an amount of six hundred and twenty-three thousand seven hundred euro (623,700.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

18. One thousand and eighty (1,080) A Shares have been subscribed by MAYLUX S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of five thousand four hundred euro (5,400.- €). In addition total issue premiums for an amount of five hundred and thirty-four thousand six hundred euro (534,600.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

19. Nine hundred (900) A Shares have been subscribed by RE SOLE S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of four thousand five hundred euro (4,500.- €). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and forty-five thousand five hundred euro (445,500.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

20. One thousand eight hundred (1,800) A Shares have been subscribed by AZUFIN S.A., with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of nine thousand euro (9,000.- €). In addition total issue premiums for an amount of eight hundred and ninety-one thousand euro (891,000.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

21. Two thousand three hundred and forty (2,340) A Shares have been subscribed by FINSAP INVESTMENTS S.A., with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of eleven thousand seven hundred euro (11,700.- €). In addition total issue premiums for an amount of one million one hundred and fifty-eight thousand three hundred euro (1,158,300.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

22. Nine hundred (900) A Shares have been subscribed by MASTAR INVEST S.A., with registered office at 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of four thousand five hundred euro (4,500.- €). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and forty-five thousand five hundred euro (445,500.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

23. Nine hundred (900) A Shares have been subscribed by MGO LUX S.A., 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of four thousand five hundred euro (4,500.- €). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and forty-five thousand five hundred euro (445,500.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

24. Five thousand four hundred (5,400) A Shares have been subscribed by VEGASTAR S.A., with registered office at 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of twenty-seven thousand euro (27,000.- €). In addition total issue premiums for an amount of two million six hundred and seventy-three thousand euro (2,673,000.- €) have been paid on the subscribed A Shares.

The amounts of one hundred and eighty thousand nine hundred euro (180,900.- €) in capital and seventeen million nine hundred and nine thousand one hundred euro (17,909,100.- €) as issue premium, totalising eighteen million and ninety thousand euro (18,090,000.- €) paid up in cash by the subscribers are at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the two first paragraphs of article 5 of the articles of incorporation will now read as follows:

«**Art. 5. Share capital, two first paragraphs.** The Company has an issued capital of eight hundred and twenty-eight thousand five hundred euro (828,500.- €) divided into one hundred and sixty-five thousand seven hundred (165,700) shares, comprising:

(i) one hundred and forty thousand seven hundred (140,700) Redeemable Shares having a par value of five euro (5.- €) each («A Shares»);

(ii) twenty-five thousand (25,000) Shares having a par value of five euro (5.- €) each, allocated to the Unlimited Shareholder («B Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of sixty-nine million six hundred and forty-six thousand five hundred euro (69,646,500.- €) have been paid on the A Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated at approximately 187,500.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille deux, le neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., Actionnaire Commandité de la société, en vertu d'une résolution circulaire par consentement écrit unanime du conseil d'administration du 27 novembre 2002; copie dudit document, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société STAR VENTURE I S.c.p.A., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 77.547, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 août 2000, publié au Mémorial C, numéro 85 du 6 février 2001; les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 570 du 25 juillet 2001, en date des 23 novembre 2001 et 4 décembre 2001, publiés au Mémorial C, numéro 512 du 2 avril 2002 et en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 608 du 18 avril 2002.

II) Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital social émis est de six cent quarante-sept mille six cents euros (647.600.- €) divisé en cent vingt-neuf mille cinq cent vingt (129.520) actions comprenant:

i) cent quatre mille cinq cent vingt (104.520) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune («Actions A»);

ii) vingt-cinq mille (25.000) Actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions B»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cinquante et un millions sept cent trente-sept mille quatre cents euros (51.737.400,- €) ont été payées sur les Actions A.

La Société a un capital autorisé de deux millions deux cent cinquante mille euros (2.250.000,- €) divisé en quatre cent mille (400.000) Actions A ayant une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune et cinquante mille (50.000) Actions B ayant une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A et B nouvelles avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des actions A et B.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A et B durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, l'Actionnaire Commandité a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de cent quatre-vingt mille neuf cents euros (180.900,- €) pour le porter de son montant actuel de six cent quarante-sept mille six cents euros (647.600,- €) à huit cent vingt-huit mille cinq cents euros (828.500,- €) par l'émission de trente-six mille cent quatre-vingts (36.180) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel pour souscrire les nouvelles actions.

Les trente-six mille cent quatre-vingts (36.180) Actions de Catégorie A ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit à un prix d'émission de cinq cents euros (500,- €), correspondant à cinq euros (5,- €) pour la valeur nominale et à quatre cent quatre-vingt-quinze euros (495,- €) pour la prime d'émission:

1. Neuf cents (900) Actions A ont été souscrites par MELIORBANCA GALLO & C. S.P.A., avec siège social à Via Turati 16/18, I-20121 Milano (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre mille cinq cents euros (4.500,- €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-cinq mille cinq cents euros (445.500,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

2. Mille huit cents (1.800) Actions A ont été souscrites par G.P.P. INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de neuf mille euros (9.000,- €). En plus, des primes d'émission totalisant huit cent quatre-vingt-onze mille euros (891.000,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

3. Neuf cents (900) Actions A ont été souscrites par CASA DI RISPARMIO DI ALESSANDRIA S.p.a., avec siège social à Via Dante 2, I-15100 Alessandria (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre mille cinq cents euros (4.500,- €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-cinq mille cinq cents euros (445.500,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

4. Neuf cents (900) Actions A ont été souscrites par BANCA POPOLARE DI MILANO S.c.r.l., avec siège social à Piazza Meda 2/4, I-20121 Milano (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre mille cinq cents euros (4.500,- €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-cinq mille cinq cents euros (445.500,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

5. Neuf cents (900) Actions A ont été souscrites par SOCIETA ASSICURATRICE INDUSTRIALE S.P.A., avec siège social à Corso Galileo Galilei 12, I-20126 Torino (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre mille cinq cents euros (4.500,- €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-cinq mille cinq cents euros (445.500,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

6. Trois mille six cents (3.600) Actions A ont été souscrites par EMRO FINANCE IRELAND LIMITED, avec siège social à A.I.B. International Centre, West Block I.F.S.C., Dublin (Irlande) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de dix-huit mille euros (18.000,- €). En plus, des primes d'émission totalisant un million sept cent quatre-vingt-deux mille euros (1.782.000,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

7. Mille huit cents (1.800) Actions A ont été souscrites par GESTIELLE MERCHANT S.P.A., Gruppo BANCARIO POPOLARE DI VERONA - S. GEMINIANO E S. PROSPERO, avec siège social à Via Anfiteatro 9, I-37121 Verona (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de neuf mille euros (9.000,- €). En plus, des primes d'émission totalisant huit cent quatre-vingt-onze mille euros (891.000,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

8. Neuf cents (900) Actions A ont été souscrites par BANCA INTESA S.P.A., avec siège social à Via Monte di Pietà 8, I-20100 Milano (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre mille cinq cents euros (4.500,- €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-cinq mille cinq cents euros (445.500,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

9. Neuf cents (900) Actions A ont été souscrites par PENTIX TRADING E INVESTIMENTOS LDA, avec siège social à Rua da Cooperativa Agrícola BL D 2°C, 9050 - 017 Funchal (Madeira) et entièrement libérées moyennant versement

en espèces de quatre mille cinq cents euros (4.500,- €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-cinq mille cinq cents euros (445.500,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

10. Neuf cents (900) Actions A ont été souscrites par VINIFIN INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 17, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre mille cinq cents euros (4.500,- €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-cinq mille cinq cents euros (445.500,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

11. Trois mille six cents (3.600) Actions A ont été souscrites par GFE FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., avec siège social à 33, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de dix-huit mille euros (18.000,- €). En plus, des primes d'émission totalisant un million sept cent quatre-vingt-deux mille euros (1.782.000,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

12. Neuf cents (900) Actions A ont été souscrites par UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A., avec siège social à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre mille cinq cents euros (4.500,- €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-cinq mille cinq cents euros (445.500,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

13. Neuf cents (900) Actions A ont été souscrites par STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., avec siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre mille cinq cents euros (4.500,- €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-cinq mille cinq cents euros (445.500,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

14. Neuf cents (900) Actions A ont été souscrites par WORLD STAR INVESTMENTS S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre mille cinq cents euros (4.500,- €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-cinq mille cinq cents euros (445.500,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

15. Neuf cents (900) Actions A ont été souscrites par ONIVAL INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre mille cinq cents euros (4.500,- €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-cinq mille cinq cents euros (445.500,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

16. Neuf cents (900) Actions A ont été souscrites par MONTEPASCHI VITA S.p.a., avec siège social à Via San Giovanni Della Croce 3, I-00162 Rome (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre mille cinq cents euros (4.500,- €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-cinq mille cinq cents euros (445.500,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

17. Mille deux cent soixante (1.260) Actions A ont été souscrites par STAR INVESTORS S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de six mille trois cents euros (6.300,- €). En plus, des primes d'émission totalisant six cent vingt-trois mille sept cents euros (623.700,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

18. Mille quatre-vingts (1.080) Actions A ont été souscrites par MAYLUX S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille quatre cents euros (5.400,- €). En plus, des primes d'émission totalisant cinq cent trente-quatre mille six cents euros (534.600,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

19. Neuf cents (900) Actions A ont été souscrites par RE SOLE S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre mille cinq cents euros (4.500,- €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-cinq mille cinq cents euros (445.500,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

20. Mille huit cents (1.800) Actions A ont été souscrites par AZUFIN S.A., avec siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de neuf mille euros (9.000,- €). En plus, des primes d'émission totalisant huit cent quatre-vingt-onze mille euros (891.000,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

21. Deux mille trois cent quarante (2.340) Actions A ont été souscrites par FINSAP INVESTMENTS S.A., avec siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de onze mille sept cents euros (11.700,- €). En plus, des primes d'émission totalisant un million cent cinquante-huit mille trois cents euros (1.158.300,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

22. Neuf cents (900) Actions A ont été souscrites par MASTAR INVEST S.A., avec siège social à 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre mille cinq cents euros (4.500,- €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-cinq mille cinq cents euros (445.500,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

23. Neuf cents (900) Actions A ont été souscrites par MGO LUX S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre mille cinq cents euros (4.500,- €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-cinq mille cinq cents euros (445.500,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

24. Cinq mille quatre cents (5.400) Actions A ont été souscrites par VEGASTAR S.A., avec siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de vingt-sept mille euros (27.000,- €). En plus, des primes d'émission totalisant deux millions six cent soixante-treize mille euros (2.673.000,- €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

Les montants de cent quatre-vingt mille neuf cents euros (180.900,- €) en capital et dix-sept millions neuf cent neuf mille cent euros (17.909.100,- €) en primes d'émission, totalisant dix-huit millions quatre-vingt-dix mille euros (18.090.000,- €), payés en espèces par les souscripteurs sont à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital, deux premiers alinéas.** La Société a un capital émis de huit cent vingt-huit mille cinq cents euros (828.500,- €) divisé en cent soixante-cinq mille sept cents (165.700) actions comprenant:

i) cent quarante mille sept cents (140.700) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune («Actions A»);

ii) vingt-cinq mille (25.000) Actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions B»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de soixante-neuf millions six cent quarante-six mille cinq cents euros (69.646.500,- €) ont été payées sur les Actions A.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ 187.500,- €.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 137S, fol. 38, case 12. – Reçu 180.900 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

P. Frieders.

(01902/212/353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

STAR VENTURE I S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 77.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

P. Frieders.

(01903/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

LA FLEUR DE BIÈRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 5.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 janvier 2003.

Pour LA FLEUR DE BIÈRE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(90080/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

FINANCIERE DE L'YSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 24.986.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(01945/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

STRATEGIC INVESTORS' GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.767.

L'an deux mille deux, le seize décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme de banque avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

représentée par Messieurs Carlo Santoiemma et Luca Lazzati, tous deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée STRATEGIC INVESTORS' GROUP S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 11 janvier 2002 par le susdit notaire Jacques Delvaux, publié au Mémorial C de 2002, page 35438,

et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 17 janvier 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 35902,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 13 décembre 2002.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 406.000 (quatre cent six mille Euros), représenté par 40.600 (quarante mille six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 5.000.000 (cinq millions d'Euro), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 janvier 2007, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 13 décembre 2002, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 415.000 (quatre cent quinze mille Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 406.000 (quatre cent six mille Euros) à EUR 821.000 (huit cent vingt et un mille Euros),

par la création de 41.500 (quarante et un mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les actionnaires existants,

lesquels ont souscrits à toutes les 41.500 (quarante et un mille cinq cents) actions nouvelles et les ont libérées entièrement moyennant une contribution en espèces totale de EUR 415.000 (quatre cent quinze mille Euros),

au prorata des actions actuellement détenues par ces derniers, comme suit:

l'actionnaire majoritaire, savoir la société INDIA BRAVO ROMEO S.r.l., avec siège social en Italie,

ayant exercé son droit de souscription préférentiel et ayant souscrit pour son propre compte à quarante et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (41.499) actions au moyen de fonds propres;

l'actionnaire minoritaire, savoir M. Richard Marck, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

ayant exercé son droit de souscription préférentiel et ayant souscrit pour compte du susdit actionnaire majoritaire à une (1) action à l'aide de fonds lui fournis à cette fin par ce dernier.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 415.000 (quatre cent quinze mille Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 821.000 (huit cent vingt et un mille Euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 821.000 (huit cent vingt et un mille Euros), représenté par 82.100 (quatre-vingt-deux mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 5.590,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, L. Lazzati, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 52, case 3. – Reçu 4.150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

J. Delvaux.

(01935/208/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

STRATEGIC INVESTORS' GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.767.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 décembre 2002, actée sous le n° 960 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

(01936/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

MORGAN & REUTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6437 Echternach, 15, rue Ermesinde.

R. C. Diekirch B 5.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 janvier 2003.

Pour MORGAN & REUTER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(90081/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

SEDAC THERAPEUTICS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 89.517.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue au siège social à Luxembourg, le 6 décembre 2002 à 14.00 heures*

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration que Monsieur Ahmed Bouzidi a été révoqué de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

Cette décision devra être ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour la société

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01954/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

HOTEL REGINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 53, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 4.325.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 janvier 2003.

Pour HOTEL REGINE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(90082/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

CAFE OKTAV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 2.880.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 janvier 2003.

Pour CAFE OKTAV, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(90083/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

FINTRANS, SOCIETE FINANCIERE DES TRANSPORTS, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 31.507.

—
DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 septembre 2002 à 15.00 heures que PULCINELLA CORP., liquidateur, a fait son apport sur la gestion de la société en liquidation et que HRT REVISION, S.à r.l. a été nommée Commissaire à la liquidation conformément à l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 18 octobre 2002 à 10.00 heures que le rapport du Commissaire à la liquidation a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière et que la clôture de la liquidation a été prononcée.

Pour FINTRANS, SOCIETE FINANCIERE DES TRANSPORTS (en liquidation)

PULCINELLA CORP.

Le liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01952/010/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

FINTRANS, SOCIETE FINANCIERE DES TRANSPORTS, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 31.507.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(01960/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

FINTRANS, SOCIETE FINANCIERE DES TRANSPORTS, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 31.507.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(01961/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

FINTRANS, SOCIETE FINANCIERE DES TRANSPORTS, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 31.507.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(01962/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

FINTRANS, SOCIETE FINANCIERE DES TRANSPORTS, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 31.507.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(01963/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

INGEFIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.357.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Le Conseil d'Administration

Signature

(01950/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

INGEFIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.357.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Le Conseil d'Administration

Signature

(01951/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

NAADAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 39, rue de la Gare.
R. C. Diekirch B 5.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 janvier 2003.

Pour NAADAM, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(90084/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

MENUISERIE PETERS B., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.
R. C. Diekirch B 2.886.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Peters

Gérant

(90090/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

MOT DE BRENTUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.220.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le seize décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MOT DE BRENTUL S.A. avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 46.220,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 112 du 25 mars 1994.

Les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 11631.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 novembre 2002, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine Wingel, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Monsieur le Président expose ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société.

3. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

4. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans.

5. Divers.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment présent ou représenté à cette assemblée;

Laquelle liste de présence, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

- GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

a été nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme MOT DE BRENTUL S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de prendre personnellement en charge les passifs éventuels pouvant survenir après la clôture de la liquidation et non encore approvisionnés dans les états financiers de liquidation.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. La Rocca, S. Wingel, J.P. Fiorucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 58, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

J. Delvaux.

(01931/208/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

MOON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 66.836.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 26 juillet 2001 à 10.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2000.

Ratification de la cooptation intervenue en date du 8 septembre 2000 de Mademoiselle Elise Lethuillier en tant qu'Administrateur, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000 et donne décharge à l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Frédéric Seince, pour l'exécution de son mandat jusqu'au 8 septembre 2000.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Mademoiselle Elise Lethuillier et Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01956/010/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

SEPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 144, boulevard J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 59.372.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Extraits de l'assemblée générale du 10 décembre 2002

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés: 1.203.643,- LUF

Nominations statutaires

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Mme Michèle Zirves, e.p., Esch-sur-Alzette
Mme Annie Lemarquis, gérante, Esch-sur-Alzette
M. Christian Vermast, administrateur de sociétés, Esch-sur-Alzette

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Experts Comptables et Fiscaux, Réviseurs d'Entreprises

(01938/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

SEPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 144, boulevard J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 59.372.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 10 décembre 2001

- Conversion du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR):

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR (cours de conversion 1,- EUR = 40,3399 LUF).

- Augmentation du capital social:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR par incorporation de réserve légale à concurrence d'un montant de 13,31 EUR.

- Modification corrélatrice du premier alinéa de l'article cinq des statuts:

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à (EUR 31.000,-) représenté par dix mille (125) actions de (EUR 248,-) chacune».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Experts Comptables et Fiscaux, Réviseurs d'Entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01939/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

FINTRANS, SOCIETE FINANCIERE DES TRANSPORTS, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 31.507.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(01973/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

CAPITAL TARGET EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 80.470.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social, le 21 juin 2002 à 15.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2001.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

Reconduction des mandats des Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et de Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01958/010/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

CAPITAL TARGET EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 80.470.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social, le 15 juin 2001 à 15.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2000.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

Reconduction des mandats des Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et de Mademoiselle Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01959/010/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

ELCOT HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).
Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 39.420.

DISSOLUTION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue le 31 décembre 2002*

Il résulte dudit procès-verbal que la clôture de la liquidation a été décidée le 31 décembre 2002 et que tous les documents et livres de la société seront conservés pendant une période de 5 ans à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Avocats

Signature

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 69, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01964/256/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 88.007.

Extrait d'une décision de l'associé unique de la société du 11 décembre 2002

Il résulte de ladite décision que

- M. Eric Vanderkerken, employé privé, avec adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a été nommé en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 novembre 2002.
- La Société est engagée en toute circonstance par la seule signature d'un des gérants.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Pour copie conforme

Pour A. Schmitt emp.

G. Arendt

Avocat à la Cour

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01965/256/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

WH LUXEMBOURG INTERMEDIATE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 88.008.

Extrait d'une décision de l'associé unique de la société du 11 décembre 2002

Il résulte de ladite décision que

- M. Eric Vanderkerken, employé privé, avec adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a été nommé en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 novembre 2002.
- La Société est engagée en toute circonstance par la seule signature d'un des gérants.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Pour A. Schmitt emp.

G. Arendt

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Pour copie conforme

G. Arendt

Avocat à la Cour

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01966/256/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

ARIANE SERVICES S.C., Société Civile.

Siège social: Luxembourg.

Les associés, M. René Beltjens, M. Serge Bertoldo, M. Thierry Blondeau, M. Jörg-Peter Bundrock, Mme Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, M. Laurent de la Mettrie, M. Sami Douénias, M. Philippe Duren, M. Luc Henzig, M. Pierre Krier, M. Jean-Robert Lentz, M. Gian Marco Magrini, M. Mervyn Martins, M. Roland Mertens, M. Olivier Mortelmans, M. Didier Mouguet, M. John Parkhouse, Mme Valérie Piastrelli-Henquel, M. Pascal Rakovsky, M. Dominique Robyns, M. Marc Salluzzi, M. Thomas Schiffler, M. Philippe Sergiel et M. Ian Whitecourt, représentant l'intégralité du capital social de la société civile ARIANE SERVICES S.C., ont décidé

- d'accepter la démission comme associé du 5 juin 2002 de

Monsieur Hanspeter Krämer, réviseur d'entreprises, demeurant à Gross-Gerau (Allemagne)

- d'admettre comme associés

Monsieur Bernard Dubois, consultant en gestion d'entreprises, demeurant à Arlon-Bonnert (Belgique)

Monsieur Michiel Roumieux, conseil fiscal, demeurant à Fauvillers (Belgique)

Monsieur Günter Simon, réviseur d'entreprises, demeurant à Saarlouis (Allemagne)

- d'autoriser les cessions de parts suivantes:

Monsieur Hanspeter Krämer cède 20 parts à Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini

Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini cède 5 parts à Monsieur Bernard Dubois

Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini cède 5 parts à Monsieur Michiel Roumieux

Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini cède 5 parts à Monsieur Günter Simon.

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts prend la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital de la société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur René Beltjens, conseil fiscal, demeurant au 3, Dorpstraat, B-3080 Vossem (Belgique), vingt parts sociales	20
2.- Monsieur Serge Bertoldo, consultant en gestion d'entreprises, demeurant au 20 Du Vivier, B-5070 Sart-Eustache (Belgique), vingt parts sociales	20
3.- Monsieur Thierry Blondeau, réviseur d'entreprises, demeurant au 47, chemin de la Rentertkapell, B-6700 Arlon-Waltzing (Belgique), vingt parts sociales	20
4.- Monsieur Jörg-Peter Bundrock, réviseur d'entreprises, demeurant au 76 Nordkanalallee, D-41464 Neuss (Allemagne), vingt parts sociales	20
5.- Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, réviseur d'entreprises, demeurant au 5, Impasse de la Censière, F-57100 Thionville (France), vingt-cinq parts sociales	25
6.- Monsieur Laurent de la Mettrie, conseil fiscal, demeurant au 59, rue de la Forêt, L-7227 Bereldange, vingt parts sociales	20
7.- Monsieur Sami Douénias, conseil fiscal, demeurant au 37, avenue du Mistal, B-1200 Bruxelles (Belgique), vingt parts sociales	20
8.- Monsieur Bernard Dubois, consultant en gestion d'entreprises, demeurant au 71, rue du Vicinal, B-6700 Arlon-Bonnert (Belgique), cinq parts sociales	5
9.- Monsieur Philippe Duren, réviseur d'entreprises, demeurant au 10, rue des Prunelles, L-5371 Schuttrange, vingt parts sociales	20
10.- Monsieur Luc Henzig, réviseur d'entreprises, demeurant Maison 11, L-3311 Abweiler, vingt parts sociales	20
11.- Monsieur Pierre Krier, réviseur d'entreprises, demeurant au 12, Haffstrooss, L-5752 Frisange, vingt parts sociales	20
12.- Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises, demeurant au 30, rue J.-B. Fresez, L-1542 Luxembourg, vingt parts sociales	20
13.- Monsieur Gian Marco Magrini, consultant en gestion d'entreprises, demeurant au 8, rue Marie de Zorn, L-2764 Luxembourg, vingt parts sociales	20
14.- Monsieur Mervyn Martins, réviseur d'entreprises, demeurant au 38, rue du Village, L-3311 Abweiler, vingt parts sociales	20
15.- Monsieur Roland Mertens, conseil fiscal, demeurant au 108, rue de Noertzange, L-3861 Schifflange, vingt parts sociales	20
16.- Monsieur Olivier Mortelmans, réviseur d'entreprises, demeurant au 5, rue de l'Ecole, L-8376 Kahler, vingt parts sociales	20
17.- Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, demeurant au 13, chemin de Guirsch, B-6700 Arlon-Bonnert (Belgique), vingt parts sociales	20
18.- Monsieur John Parkhouse, réviseur d'entreprises, demeurant au 40, Op der Sterz, L-5823 Fentange, vingt parts sociales	20
19.- Madame Valérie Piastrelli-Henquel, réviseur d'entreprises, demeurant au 21, rue Maurice Barres, F-57100 Manom (France), vingt parts sociales	20
20.- Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises, demeurant au 10, rue du Commerce, L-8220 Mamer, vingt parts sociales	20
21.- Monsieur Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, demeurant au 10, vallée de l'Eau, Suxy, B-6812 Chiny (Belgique), vingt parts sociales	20
22.- Monsieur Michiel Roumieux, conseil fiscal, demeurant au 29, Warnach, B-6637 Fauvillers (Belgique), cinq parts sociales	5
23.- Monsieur Marc Saluzzi, réviseur d'entreprises, demeurant au 2, rue des 30 Jours, F-54600 Moutiers (France), vingt parts sociales	20
24.- Monsieur Thomas Schiffler, réviseur d'entreprises, demeurant au 22, Egberstrasse, D-52295 Trèves (Allemagne), vingt parts sociales	20
25.- Monsieur Philippe Sergiel, réviseur d'entreprises, demeurant au 3, rue Paul Gauguin, F-57330 Hettange-Grande (France), vingt parts sociales	20
26.- Monsieur Günter Simon, réviseur d'entreprises, demeurant au 10, Im Park, D-66740 Saarlouis (Allemagne), cinq parts sociales	5
27.- Monsieur Ian Whitecourt, réviseur d'entreprises, demeurant au 115, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, vingt parts sociales	20
Total: cinq cents parts sociales	500

La répartition du bénéfice se fera suivant les conventions particulières intervenues entre les associés.

Les associés sont tenus personnellement et solidairement des engagements de la société à l'égard des tiers.»
Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Pour ARIANE SERVICES S.C.

D. Robyns

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02003/581/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

RM DESIGN & TRADING, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Weiswampach.

Versammlung des Verwaltungsrates

Heute, am 25. November 2002

traf sich der Verwaltungsrat der anonymen Gesellschaft RM DESIGN & TRADING, zu einer Versammlung, nämlich:

- Herr Jean-Louis Marcin, Geschäftsführer, wohnhaft in B-1150 Bruxelles.
- Herr Henry Brousmiche, Geschäftsführer, wohnhaft in B-Chastre,
- Die anonyme Gesellschaft APOLLO COMMUNICATIONS S.A., mit Sitz in B-Brüssel, 34-36, avenue d'Uccle.

einstimmig wurde Herr Jean-Louis Marcin, vorgenannt, zum Delegierter des Verwaltungsrates ernannt.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines Verwaltungsratsmitgliedes vertreten und verpflichtet.

Also beschlossen, in Weiswampach am 25. November 2002.

Gezeichnet: J.-L. Marcin, H. Brousmiche.

Enregistré à Mersch, le 9 décembre 2002, vol. 129, fol. 16, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 6. Januar 2002.

U. Tholl.

(90059/232/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

**APOLLO COMMUNICATIONS, Aktiengesellschaft,
(anc. RM DESIGN & TRADING).**

Gesellschaftssitz: Weiswampach, 86, route de Clervaux.

H. R. Diekirch B 2.931.

Im Jahre zweitausendzwei, den fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain Tholl, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft RM DESIGN & TRADING, mit Sitz in Weiswampach, 144, route de Stavelot, eingetragen im Firmenregister in Diekirch unter Nummer B 2.931, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen getreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, mit damaligem Amtswohnsitz zu Mersch, am 28. März 1994, veröffentlicht im Mémorial C Seite 13355 von 1994 und ihre Statuten wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Edmond Schroeder am 6. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C Seite 16298 von 2001.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Louis Marcin, Geschäftsführer, wohnhaft in B-1150 Bruxelles.

Der Vorsitzende wählt zum Schriftführer Dame Christine Noël, Notarschreiberin, wohnhaft in B-Morhet.

Die Versammlung wählt zum Stimmenprüfer Dame Cindy Counhaye, Privatbeamtin, wohnhaft in B-Messancy.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

1) Die erschienenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden, den Schriftführer, den Stimmenprüfer und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

2) Aus der Präsenzliste erhellt, dass die zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtsgültig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3) Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgenden Punkte:

- Abänderung des Firmennamens und Abänderung des 1. Abschnitts der Statuten.
- Sitzverlegung.
- Abänderung der Abschnitte 8 und 9 des Artikels 4.
- Abberufung des gesamten Verwaltungsrates und Entlastung.
- Ernennung eines neuen Verwaltungsrates.
- Befugnis für den Verwaltungsrat einen Delegierten des Verwaltungsrates zu bestellen.

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Generalversammlung gutgeheissen wurde, wird nachfolgender Beschluss einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Firmennamen Handelsbezeichnung in APOLLO COMMUNICATIONS abzuändern und demzufolge Abschnitt 1 des Artikels 1 der Statuten folgenden Wortlaut zu geben:

«Zwischen den Vertragsparteien und solchen, die es noch werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung RM DESIGN & TRADING und dem Firmennamen APOLLO COMMUNICATIONS gegründet.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von 144, route de Stavelot nach 86, route de Clervaux in Weiswampach zu verlegen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Abschnitte 8 und 9 des Artikels 4 abzuändern wie folgt:
 «Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren seiner Mitglieder Vollmacht zur Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an Mitglieder des Verwaltungsrates obliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.
 Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines Verwaltungsratsmitgliedes vertreten und verpflichtet.»

Vierter Beschluss

Die Versammlung beruft den Verwaltungsrat ab und gibt Entlastung.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung ernennt einen neuen Verwaltungsrat wie folgt:

- Herr Jean-Louis Marcin, vorgennant,
- Herr Henry Brousmiche, Geschäftsführer, wohnhaft in B- Chastre,
- Die anonyme Gesellschaft APOLLO COMMUNICATIONS S.A., mit Sitz in B-Brüssel, 34-36, avenue d'Uccle.

Sechster Beschluss

Der Verwaltungsrat wird befugt, Herrn Jean-Louis Marcin, vorgennant, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu bestellen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist wird die Versammlung aufgehoben.

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf neunhundertsechzig (960,-) Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-L. Marcin, Ch. Noël, C. Counhaye, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2002, vol. 423, fol. 3, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 6. Januar 2002.

U. Tholl.

(90058/232/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

APOLLO COMMUNICATIONS, Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 2.931.

Statuts coordonnés suivant acte du 25 novembre 2002, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 (90060/232/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 2003.

MASACA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.649.

L'an deux mille deux, le seize décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée MASACA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le n° 54.649,

constituée par acte du notaire Frank Baden de Luxembourg, le 12 avril 1996, publié au Mémorial C de 1996, page n° 16969.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pietro Feller, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne vartier par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation préalables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, Monsieur Dominique Rausquin, réviseur d'entreprises, 35, rue J-P. Brasseur, Luxembourg. Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 750,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Santoiemma, P. Feller, J.J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 51, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

J. Delvaux.

(01932/208/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

WH LUXEMBOURG CM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 88.006.

Extrait d'une décision de l'associé unique de la société du 11 décembre 2002

Il résulte de ladite décision que

- M. Eric Vanderkerken, employé privé, avec adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a été nommé en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 novembre 2002.

- La Société est engagée en toute circonstance par la seule signature d'un des gérants.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour copie conforme

Pour A. Schmitt emp.

Mandataire

G. Arendt

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01967/256/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

FINTRANS, SOCIETE FINANCIERE DES TRANSPORTS, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 31.507.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(01968/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

FINTRANS, SOCIETE FINANCIERE DES TRANSPORTS, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 31.507.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(01969/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

FINTRANS, SOCIETE FINANCIERE DES TRANSPORTS, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 31.507.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(01970/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

KSB FINANZ S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 67.916.

Heute am 15. September 2002, sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft KSB FINANZ S.A. zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu welcher sie sich als ordentlich einberufen erklärten zusammengetreten.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Heiko Boes, Dienstsitz L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.

Der Vorsitzende wählt zur Schriftführerin Dame Christine Noël, Notarschreiberin, wohnhaft zu B-Morhet.

Die Versammlung wählt zum Stimmenprüfer Herrn Diethard Kolla, wohnhaft zu D-54668 Echternacherbrück, im Flürchen 11.

Sodann gibt der Vorsitzende folgende Erklärungen ab, die von der Hauptversammlung zur Kenntnis genommen werden:

1) Die erschienenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl sind auf einer Präsenzliste aufgeführt, welche Präsenzliste vom Präsidenten, Sekretär, und Stimmenprüfer unterschrieben wurde.

2) Aus der Präsenzliste erhellt, dass die einhundertneunundfünfzigtausendzweihundertvier (159.204) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtsgültig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3) Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgenden Punkt:

a) Rücktritt von Herrn Stefan Braunbeck, Prokurist, wohnhaft in Dr. Illert-Strasse 55a, D-67549 Worms, und Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Prokurist bis zu seinem Rücktritt.

b) Ernennung zum Handlungsbevollmächtigten von Herrn Diethard-Klaus Kolla, wohnhaft im Flürchen 11, D-54668 Echternacherbrück.

Beschlussfassungen

Nach eingehender Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Annahme des Rücktritts zum heutigen Datum von Herrn Stefan Braunbeck, Prokurist, wohnhaft zu Dr. Illert-Strasse 55a, D-67549 Worms und Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Prokurist bis zu seinem Rücktritt.

2.- Ernennung von Herrn Diethard-Klaus Kolla, wohnhaft Im Flürchen 11, D-54668 Echternacherbrück, zum Handlungsbevollmächtigten der Gesellschaft mit Wirkung vom heutigen Datum.

Da über sämtliche Punkte der Tagesordnung Beschluss gefasst wurde, wird die Versammlung aufgehoben.

Mersch, den 15. September 2002.

Der Vorsitzende, Gez., Boes

Die Schriftführerin, Gez., Noël

Der Stimmenprüfer, Gez., Kolla.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2002, vol. 129, fol. 11, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 6. Januar 2003.

U. Tholl.

(02082/232/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

GRUPE TRANSAXXION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 73.170.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 28 novembre 2002 le transfert du siège social de la société vers L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour la société

WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01937/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

LUX SOURCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 79.463.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration

tenue le 17 décembre 2002 à 14.00 heures au siège social

Nomination de Monsieur Paul Naa, demeurant à L-8464 Eischen (Luxembourg), en tant qu'administrateur-délégué de la société LUX SOURCE S.A., domiciliée au 16, boulevard Emmanuel Servais, à L-2535 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01955/010/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

ORCADIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 73.670.

Extrait du procès-verbal d'une décision du conseil d'administration prise le 11 octobre 2002

Le 11 octobre 2002, le siège social a été transféré au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Cette décision fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme

ORCADIA INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02000/650/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

G.A.F.L. S.A., GENERALE ALIMENTAIRE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg-Ville, 30, boulevard Joseph II.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- La société CAPINVEST LTD, ayant son siège social suite 24, Watergardens 6, P.O. Box 629, Gibraltar, ici représentée par son administratrice Madame Michelle Delfosse, ci-après nommée;
- 2.- Monsieur Henri Grisius, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
- 3.- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de GENERALE ALIMENTAIRE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE S.A., en abrégé G.A.F.L. S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000 (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 décembre 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 9.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1) La société CAPINVEST LTD, prénommée, trois mille quatre-vingt-dix-huit actions	3.098
2) Monsieur Henri Grisius, prénommé, une action	1
3) Madame Michelle Delfosse, prénommée, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Les actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur Henri Grisius, prénommé
- 2) Madame Michelle Delfosse, prénommée
- 3) Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales appliquées, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Henri Grisius aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1412 Luxembourg, 16, rue Dante.

Troisième résolution

Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Delfosse, Grisius, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 décembre 2002, vol. 426, fol. 63, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 janvier 2003.

A. Weber.

(02081/236/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

STARWOOD CAPITAL GROUP EUROPEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.810.

L'associé unique de STARWOOD CAPITAL GROUP EUROPEAN, S.à r.l. a décidé en date du 31 juillet 2002:

- d'accepter la démission de Jeffrey Rosenthal en tant que gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 49, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02001/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

AUSTRALASIAN LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.560.

En date du 5 juillet 2002, les administrateurs de la société AUSTRALASIAN LUXEMBOURG HOLDINGS S.A. ont décidé:

- d'accepter la démission de M. Ronayne-Mahony, en tant qu'administrateur de la société AUSTRALASIAN LUXEMBOURG HOLDINGS S.A. avec effet au 5 juillet 2002;

- de nommer M. Geoffrey Fulcher, résidant 16 Kooloona Crescent, West Pymble NSW 2073, administrateur en remplacement de M. Ronayne-Mahony avec effet au 5 juillet 2002.

Fait et signé à Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 49, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02002/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

WASTEELS TRAIN DE NUIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 17.179.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24 décembre 2002 au siège de la société que:

Première résolution

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de remplacer Monsieur René Charles Wasteels et Madame Cécile Hallet épouse Wasteels, en tant qu'administrateurs de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner décharge à Monsieur René Charles Wasteels et Madame Cécile Hallet épouse Wasteels, administrateurs démissionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue,

- Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant professionnellement au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg,

Conformément à l'article 52 de la loi du 10 août 1915, les nouveaux administrateurs achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

- Monsieur Nicola Galeani d'Agliano, demeurant professionnellement à 13, avenue des Castelans, MC-Monaco,

en remplacement de la société Fiduciaire de Luxembourg, avec siège social à Luxembourg et pour terminer son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner décharge à la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémoria, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01979/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

REPHOLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 16.846.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 31 décembre 2002, vol. 177, fol. 76, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

(01977/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

REPHOLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 16.846.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 31 décembre 2002, vol. 177, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

(01978/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

ANATOLIE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 50.343.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2002

L'Assemblée accepte la démission du Monsieur Claude Schmitz en tant qu'administrateur et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Lamesch en tant que Commissaire de Surveillance et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée nomme Monsieur Luc Hansen, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg, nouvel administrateur de la société. Son mandat prendra fin ensemble avec celui des autres administrateurs lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2006.

L'Assemblée nomme la société AUDIEX S.A., Luxembourg, nouveau commissaire de surveillance. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANATOLIE FINANCE S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 54, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02008/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

SERVAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 71.725.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(01974/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

SERVAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 71.725.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(01975/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

SERVAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 71.725.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(01976/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

R.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.047.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour la Société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(02035/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

DOMUS FIN LUIGI ZUNINO S.N.C., Société en nom collectif.

Capital souscrit: 5.165.000,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.867.

En date du 23 octobre 2002, les associés de DOMUS FIN LUIGI ZUNINO S.N.C. ont décidé de transférer le siège social de la société du 3A, rue Guillaume Kroll, Luxembourg, au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02006/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

CIRIO FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 69, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

FIDUPAR

Signatures

(01980/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

CIRIO FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.701.

*Extract of the Minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders
held at the registered office of the company on november 12, 2002 at 11.00 a.m.*

The Extraordinary General Meeting accepted the resignation of DELOITTE & TOUCHE S.A. as Statutory Auditor of the company and thanks him for his collaboration.

The Extraordinary General Meeting accepted to appoint in replacement:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

2, boulevard Grand-Duchesse Charlotte

L-1330 Luxembourg

for a period ending at the Annual General Meeting approving the annual accounts as at 31. December 2002.

Certified copy

Signature / Signature

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 69, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01988/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

CIRIO FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.701.

*Extract of the Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders
held at the registered office of the company on April 3, 2002 at 11.00 a.m.*

The term of the Directors' and the Statutory Auditor's mandates end at today's Meeting.

The Annual General Meeting unanimously decided to renew all mandates for a period ending at the Annual General Meeting approving the annual accounts as at 31 December 2002.

Certified copy

Signature / Signature

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 69, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01989/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

ALIMAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.041.

En date du 29 novembre 2002 les administrateurs de la société ALIMAV INTERNATIONAL S.A. ont décidé par résolution circulaire:

- de coopter Madame Michela de Pasquale, résidant à Rome (Italie), en tant que nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Antonio Maria Checcaralli, qui avait démissionné en mars 2001. Cette nomination fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02007/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

CUIR ET PEAUX JUNG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5898 Syren, 14, rue de la Source.
R. C. Luxembourg B 47.333.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

CUIR ET PEAUX JUNG, S.à r.l.

Signature

(02036/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

CUIR ET PEAUX JUNG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5898 Syren, 14, rue de la Source.
R. C. Luxembourg B 47.333.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

CUIR ET PEAUX JUNG, S.à r.l.

Signature

(02037/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

CUIR ET PEAUX JUNG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5898 Syren, 14, rue de la Source.
R. C. Luxembourg B 47.333.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

CUIR ET PEAUX JUNG, S.à r.l.

Signature

(02038/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

CUIR ET PEAUX JUNG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5898 Syren, 14, rue de la Source.
R. C. Luxembourg B 47.333.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

CUIR ET PEAUX JUNG, S.à r.l.

Signature

(02039/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.
